

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

Nous sommes profondément déçus, non seulement par le ministre et le projet de loi C-63, mais par la façon dont le ministère se dérobe. C'est un ministère qui devrait avoir un rôle de premier plan. Avec un peu d'appui du gouvernement, la pêche pourrait créer des milliers de nouveaux emplois.

A chaque fois que les Américains nous menacent d'un nouveau tarif douanier, le gouvernement, dans sa faiblesse, se contente de supprimer un nouveau programme, et en l'occurrence un programme qui était précieux pour les pêcheurs.

Je répète que les deux grandes questions qui se posent à propos de ce projet de loi sont d'une part le fait qu'il ramène le plafond des prêts accordés aux pêcheurs de 150 000 \$ à 100 000 \$ et d'autre part, le fait que la durée du prêt est ramenée de 15 à 10 ans.

Nous espérons que le ministre consentira à accepter deux amendements qui ont été proposés afin que nous revenions à la situation que nous avions avec la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

Le projet de loi ajoute un nouveau fardeau aux pêches, un droit d'enregistrement fixé à 1 p. 100 du montant du prêt garanti du pêcheur. Les pêcheurs devront payer ce droit au départ. Il prendra au pêcheur qui doit effectuer des réparations d'urgence, le peu d'argent qu'il a.

Les recettes tirées de ce droit sont censées servir à couvrir les frais administratifs. C'est ce que le gouvernement nous dit. Cependant, les pêcheurs, à l'instar des autres citoyens, paient déjà des impôts au gouvernement.

Il y a quelque chose d'intéressant dans tout cela. Avec un droit de 1 p. 100, les prêts de 18,8 millions de dollars accordés en vertu de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en 1985-1986 auraient permis des recettes de 188 000 \$. Or, le groupe de travail Nielsen s'est aperçu que le ministère des Pêches et des Océans n'avait consacré que 97 000 \$ à l'administration du programme. Ainsi, le nouveau droit d'utilisation sera deux fois plus important que les frais sous l'ancien programme.

Une fois de plus, nous sommes témoins d'une situation tout à fait injuste envers nos pêcheurs, qui paient des impôts.

Le gouvernement, qui possède une écrasante majorité, se lance dans la voie des droits d'utilisation. Dans tous les domaines, il veut recouvrer les coûts.

Il n'est pas juste qu'on impose ce type de droit à nos pêcheurs.

Dans ses observations, le ministre a déclaré qu'il était heureux de faire en sorte que les pêcheurs soient visés par la Loi sur les prêts aux petites entreprises, et il s'est félicité du fait que le plafond prévu dans la loi est maintenant plus important. Cependant, il s'agit d'un pas en arrière pour les pêcheurs. Je veux le préciser clairement.

J'espère que le ministre pourra accepter les amendements que je vais lui soumettre. J'ai précisé à son secrétaire parlementaire, hier soir, que j'aurais ces amendements avec moi ce matin. Une fois que le projet de loi sera renvoyé au comité plénier, j'espère qu'on pourra les étudier, et les adopter.

Ce qui me dérange également dans ce projet de loi, c'est le moment que le gouvernement a choisi pour le présenter, à savoir la dernière séance avant l'ajournement de l'été. Ce projet de loi aurait dû être renvoyé au comité législatif pertinent,

afin qu'il l'étudie en détail. Cependant, nous, de l'opposition, n'avons pas le choix. Nous savons qu'il y a des gens qui dépendent de ces prêts et nous n'ignorons pas qu'il faut, de ce fait, adopter ce projet de loi, avant l'été.

• (1310)

Faute de grives, on mange des merles, je suppose. Le gouvernement, sachant que la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche devait expirer le 30 juin, a pourtant attendu la onzième heure pour présenter le projet de loi C-63 aux étapes de la deuxième et de la troisième lecture. Nous espérons que les amendements seront acceptés et que nous pourrions nous dire satisfaits d'une partie du contenu tout au moins. Cependant, que le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme et le ministre des Pêches et des Océans, où qu'il soit, se le tiennent pour dit: qu'ils ne s'avisent plus de nous mettre au pied du mur le dernier jour avant le congé d'été.

Aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Si le projet n'est pas approuvé, les pêcheurs canadiens devront attendre la reprise des travaux de la Chambre à l'automne pour obtenir des prêts.

Il ne s'agit pas d'une mesure législative valable et nous nous y opposons. Le gouvernement ne joue pas franc jeu avec nos pêcheurs en présentant à la Chambre la veille du congé d'été une mesure législative qui laisse à désirer. Les pêcheurs ne l'oublieront certainement pas et comprendront le dilemme devant lequel se trouvent tous les députés de l'opposition.

**M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles):** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je parlerai du projet de loi C-63 tendant à modifier la Loi sur les prêts aux petites entreprises.

Les pêcheurs canadiens sont déjà parfaitement conscients, j'en suis sûr, de l'importance que leur accorde le gouvernement. Ils savent qu'il ne se soucie guère de leurs besoins, qu'il opère des coupes dans leurs programmes et qu'il cherche à leur soutirer jusqu'au dernier sou.

Nous avons vu que divers programmes de pêche étaient sous-financés. Les ports pour petites embarcations ont dû quémander de l'argent. Ils ont finalement obtenu une allocation de 100 millions que le ministre utilisera sans doute de façon à servir les intérêts du parti conservateur, mais peut-être pas autant ceux des pêcheurs et de leurs communautés. Nous avons vu augmenter les droits de permis et les droits de quai. Nous avons également pu voir que le Programme de mise en valeur des salmonidés était sous-financé.

Voilà maintenant que le dernier jour de juin, date de l'expiration de la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, le gouvernement présente une loi qu'il veut faire adopter immédiatement, sans quoi tout le programme de prêt pour les pêcheurs disparaîtra.

La Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche a été instaurée en 1955. Depuis 32 ans, 18 198 prêts représentant une somme totale de plus de 246 millions de dollars ont été accordés dans le cadre de ce programme. Certains pêcheurs n'ont pas pu rembourser leurs prêts, 611 en tout, représentant une somme de 13 millions. D'autre part, le programme a été prolongé à plusieurs reprises au cours de cette période. La dernière fois remonte à décembre 1986 et le gouvernement